

Monsieur le Ministre,

Le principe d'un socle commun, dont l'acquisition est garantie à chaque élève à l'issue de la scolarité obligatoire, est inscrit dans la loi depuis 2005. Ce principe est fondamental pour tous ceux qui prennent au sérieux la promesse démocratique de l'Ecole, émancipatrice par sa capacité à donner à chacun les moyens de son autonomie, libératrice aussi par son partage de la culture et des valeurs républicaines sans lesquelles notre société ne peut fonctionner collectivement. Le socle commun est un levier majeur de transformation de notre Ecole, encore trop organisée pour la sélection d'une élite.

Or, depuis 2005, le socle a été transformé en un objet technocratique au service d'une évaluation de la « performance » du système et des élèves, centrée sur des « fondamentaux » réducteurs. Il n'a pas été mis au service des apprentissages des élèves : le travail par compétences n'a pas été accompagné et les programmes ont été très inégalement adaptés au socle. Il est de plus remis en cause dans ses principes mêmes par le rétablissement de facto d'un palier d'orientation en cours de scolarité au collège. Cette dérive sert les tenants du conservatisme, de la sélection et de l'orientation précoce.

Le Président de la République a fait explicitement référence au socle commun dans son discours programmatique sur l'Education. Le socle doit maintenant devenir dans les faits à la fois l'objectif et le support d'une scolarité obligatoire continue, pensée et organisée pour tous les élèves. Acteurs et partenaires de la communauté éducative, nous avons déjà ouvert cette réflexion et nous sommes prêts à avancer des propositions.

Plusieurs chantiers sont concernés :

- celui de la modification des contenus du socle et du lien entre programmes et socle ;
- celui des modalités d'évaluation et de validation des acquis, y compris par une refonte complète du Livret Personnel de Compétences, outil inadapté qui cristallise tous les mécontentements des personnels concernés par son utilisation ;
- celui de la prise en compte du socle commun dans une formation initiale et continue des personnels à reconstruire ;
- celui du développement d'outils professionnels pour travailler et évaluer les compétences du socle ;
- celui de l'organisation du travail des élèves et des personnels dans le cadre de la scolarité obligatoire commune.

.../...

Monsieur le Ministre, nous nous réjouissons de votre engagement à construire une Ecole de la promotion de tous, intégrée à la formation tout au long de la vie, celle dont la France du XXIème siècle a besoin. Nous vous demandons maintenant d'engager au plus vite la concertation pour que l'Ecole tienne enfin sa promesse démocratique.

Paris, le 8 juin 2012

Philippe WATRELOT  
Président du CRAP -  
Cahiers pédagogiques

Marie-Claude Cortial  
Présidente d'Education et  
Devenir

Christian CHEVALIER  
Secrétaire général du  
SE-UNSA

Thierry CADART  
Secrétaire général du  
Sgen-CFDT

François CHEREQUE  
Secrétaire général  
de la CFDT

Jean-Jacques HAZAN  
Président de la FCPE

Jean-Marc ROIRANT  
Secrétaire général de la  
Ligue de l'Enseignement

Patrick ROUMAGNAC  
Secrétaire général du SI.EN-Unsa

Philippe TOURNIER  
Secrétaire général du SNPDEN

Laurent ESCURE  
Secrétaire général de  
l'UNSA-Education